Envoyé en préfe**2014 l08:05**12/2014
Reçu en préfecture le 22/12/2014
Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 16 décembre à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BARRERE Etienne, BATMALE Patrick remplacé par son suppléant SAINT MARTIN Joel, BELLOT Daniel remplacé par son suppléant ALBINET David, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DUBOS Patrick, DULONG Pierre remplacé par son suppléant DUSSAU Henri, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine remplacée par son suppléant DONA Edouard, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain, SACRE Thierry, SONNINO Marie, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique, VAN ZUMMEREN Roel,

<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>: DUPOUY Francis, OUADDANE Atika, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, LABEYRIE Nicolas,

ABSENTS: MONDIN-SEAILLES Christiane,

<u>PROCURATIONS</u>: Atika OUADDANE a donné procuration à Cécile LAURENT, Rose-Marie MARCHAL a donnée procuration à Frédérique TURRO, Vanessa MARTIAL a donné procuration à Marie SONNINO, Nicolas LABEYRIE a donné procuration à Christian DIVO,

SECRETAIRE: Jean TRAMONT,

<u>OBJET:</u> MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNAUTE ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Président rappelle les délibérations du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2014 et du 17 novembre 2014, portant respectivement « Modification de l'Intérêt Communautaire pour la compétence action sociale », « Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale » et « Missions du Centre Intercommunal d'Action Sociale », qui ont confié les missions de gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage au CIAS.

Considérant que dans le cadre de la bonne organisation des services, c'est-à-dire afin de rationaliser leur fonctionnement et de permettre une amélioration du service public rendu aux usagers, la Communauté de Communes de la Ténarèze souhaite mettre à disposition du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) certains de ses services, qui travaillaient jusque-là partiellement pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Monsieur le Président expose qu'il convient de signer une convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Madame la Première Vice-Présidente à signer cette dernière,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 17 décembre 2014

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Maire de Condom,